



Direction du Secrétariat général  
Pôle Assemblées Nantes Métropole

Arrêté n°2023-135

**Arrêté relatif au remplacement temporaire de Mme BASSAL dans ses délégations de fonction et de signature**

## Arrêté

**La Présidente,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les délibérations du conseil métropolitain du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, ainsi que les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021, n°2022-38 du 24 mars 2022 et n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de vice-présidents ou de membres de bureau,

Vu la délibération du conseil métropolitain n°2020-32 du 17 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil métropolitain au bureau, à la présidente et aux vice-présidents,

Vu l'arrêté n° 2022-470 en date du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature aux élus,

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, de remplacer temporairement Mme Aïcha BASSAL, 12ème vice-présidente, dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées,

### Arrête

Article 1. Mme Aïcha BASSAL, 12ème vice-présidente, est temporairement remplacée dans l'exercice de l'ensemble des fonctions qui lui ont été déléguées par l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022, par M. Ali REBOUH, 13ème vice-président, à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 2 octobre 2023 inclus.

Article 2 – Toutes les dispositions de l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 précité non expressément contraires à celles du présent arrêté demeurent en vigueur.

Article 3. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **22 SEP. 2023**

La Présidente,



Johanna ROLLAND

mis en ligne le :

**22 SEP. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230922-2023\_135ARR-AR  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023